



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre à 17h30, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17H34

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : Christine SENOCQ

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	☒	☐
Brignemont	FONTES Sandra	☐	☒
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	☒	☐
Cadours	LAFFONT Didier	☒	☐
Cadours	JULIAN Marc	☐	☐
Caubiac	SAINZ Josette	☒	☐
Cox	LOUDIN Céline	☒	☐
Cox	BOURGEOIS Coralie	☒	☐
Drudas	DULONG Denis	☒	☐
Le Grès	BARBREAU Robert	☒	☐
Lagraulet St Nicolas	SENOCC Christine	☒	☐
Laréole	GAUTHE Fabien	☐	☐
Puysségur	LINDAN Éric	☒	☐
Vignaux	LECONTE Roland	☐	☒

Délégué Suppléant	Présents
VIEU Nelly	☐
BRANDO Pascal	☐
DUPRAT Mélanie	☒
SACAREAU Régine	☐
HERAUT FLAMANT Céline	☐
GOLSE Brigitte	☐
MEUNIER Laurent	☐
CLEMENÇON Christian	☐
FUNDARO Sébastien	☐
CAREL Marie Josée	☐
JEANCLOS Marion	☒
DARDENNE Corinne	☐
LAVERGNE Clémence	☐
LABAT Elise	☐

Date de la convocation :

17/11/2025

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de Conseillers
présents :

10

Nombre de
pouvoirs :

0

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Président

1. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2025
2. Tarification des services scolaires à compter du 1^{er} janvier 2026
3. Décision modificative n°2
4. Contribution financière complémentaire des communes membres au titre de l'année 2026
5. Recrutement personnel non titulaire
6. Autorisation engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Point à Rajouter à l'ordre du jour :

7. NEANT

Questions et Sujets divers :

- A. CTG
- B. PEDT
- C. Mise à disposition d'une salle pour le RPE des Hauts Tolosans
- D. Carnaval SIVS
- E. Brise-Soleils – EE Cadours

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

(Le procès-verbal sera corrigé en conséquence).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le/la secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :	10	Pour :	10	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

2. Tarification des services scolaires à compter du 1^{er} janvier 2026

DELIBERATION N°20251121-50

Rapporteur : Le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur des services scolaires de la commune ;

Vu le contrat de prestation liant la collectivité au prestataire en charge de la fourniture des repas scolaires ;

Considérant que la révision de prix prévu dans le contrat avec le prestataire de livraison des repas au 1^{er} janvier 2026 semble n'engendrer qu'une augmentation très faible du coût unitaire des repas, n'entraînant pas de hausse significative des dépenses pour la collectivité ;

Considérant qu'aucune hausse du coût de la masse salariale n'est à prévoir au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la volonté du SIVS de préserver le pouvoir d'achat des familles et de garantir l'accessibilité des services scolaires à l'ensemble des usagers ;

Considérant que les tarifs actuellement en vigueur permettent d'assurer l'équilibre financier du SIVS ;

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- Les tarifs des services scolaires (restauration scolaire, ALAE, ALSH, etc.) sont **maintenus à l'identique au 1er janvier 2026**.
- Les tarifs pourront être réévalués en cours d'année si l'évolution des conditions économiques ou contractuelles le justifie.
- Le présent acte sera notifié aux services concernés et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Vote :	10	Pour :	10	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

3. Décision modificative n°2

DELIBERATION N°20251121-51

Rapporteur : Le Président

Monsieur Le Président informe que la décision modificative n°2 vise à inscrire les notifications reçues de la subvention notifiée par le département en complément de la géothermie au BP 2025.

Monsieur le Président propose de procéder aux augmentations de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2317-14 : Rénovation énergétique		146 482.53 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		146 482.53 €
R 1323 : Subv. non transf. Départements		146 482.53 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		146 482.53 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°2

Vote :	10	Pour :	10	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

ARRIVÉE DE MR MARC JUIAN 17H43

4. CONTRIBUTION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

DELIBERATION N°20251121-52

Rapporteur : Céline OUDIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) du Pays de Cadours ;

Vu le budget primitif de l'exercice en cours ;

Vu la nécessité d'assurer l'équilibre financier du SIVS pour le financement des charges liées au fonctionnement et aux investissements ;

Considérant que la part complémentaire demandée aux communes membres permet de couvrir les dépenses non prises en charge par les participations ordinaires ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant de cette part complémentaire pour l'exercice 2026.

Considérant que la commission finances propose une augmentation de 5 % de la part complémentaire 2025, soit un montant de 261 558, 21 €, pour l'exercice 2026, réparti au prorata du nombre d'élèves par commune.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Syndical présents que :

- Le montant de la part complémentaire pour l'exercice 2026 est fixé à la somme de **261 558,21 €**, correspondant à une augmentation de 5 % par rapport à la part complémentaire 2025.



- Cette somme soit répartie entre les communes membres au prorata du nombre d'élèves scolarisés selon les communes de résidence, lors d'une prochaine délibération, une fois les effectifs arrêtés au 1er janvier 2026.
- Cette somme sera appelée en une échéance annuelle.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- D'adopter le montant de la contribution financière pour l'exercice 2026.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

5. RECRUTEMENT PERSONNEL NON TITULAIRE

DELIBERATION N°20251121-53

Rapporteur : Le Président

ARRIVÉE DE MR FABIEN GAUTHÉ 18H08

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- De créer les emplois non permanents suivants :

Filières	Catégories	Cadres d'emplois	Nb postes	Missions
Technique	C	Agents techniques territoriaux Tous grades	4	Restauration, entretien des locaux Sur temps scolaires et périscolaires et extra-scolaire
Administrative	C	Adjointes administratifs Territoriaux Tous grades	1	Ressources humaines – Rédaction actes administratifs
	B	Rédacteurs territoriaux Tous grades		
Sociale	C	ATSEM Tous grades	1	Accompagnement et encadrement des enfants de classe maternelles Sur temps scolaires et périscolaires
Animation	C	Adjointes d'animation territoriaux Tous grades	9	Animation, restauration Sur temps scolaires et périscolaires et extra-scolaire
	B	Animateurs territoriaux Tous grades		Direction, animation (avec partie administrative)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote :	12	Pour :	12	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget primitif 2025 et les crédits ouverts pour l'investissement ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public et la mise en œuvre des projets d'investissement ;

Considérant que le budget 2026 n'a pas encore été voté ;

Considérant que certaines opérations d'investissement sont indispensables pour le bon fonctionnement des services et la réalisation des projets planifiés ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget afin de ne pas retarder leur mise en œuvre ;

Considérant que l'autorisation donnée sera régularisée lors du vote du budget 2026 ;

Il est ainsi proposé aux membres du conseil syndical présents :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2026, soit :

Chapitre	article	LIBELLÉ	Crédits ouverts au BP 2025 en dépenses réelles d'équipement	Décisions modificatives 2025	Restes à réaliser reportés au BP 2025	Dépenses BP 2025retenues	Autorisations d'ouvertures de crédits avant le vote du BP 2026
20	2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	2051	Concession et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		TOTAL CHAPITRE 20	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	21312	Batiments scolaires	167 000.00 €	35 000.00 €	15 840.00 €	202 000.00 €	50 500.00 €
	215741	Inst.mat.out cantines scolaires	10 000.00 €	0.00 €	30 894.00 €	10 000.00 €	2 500.00 €
	217312	Batiments scolaires (mise à dispo)	34 182.00 €	0.00 €	0.00 €	34 182.00 €	8 545.50 €
	21831	Matériel informatique scolaire	11 472.21 €	0.00 €	0.00 €	11 472.21 €	2 868.05 €
	21841	Matériels de bureau et mobilier scolaire	31 174.12 €	0.00 €	0.00 €	31 174.12 €	7 793.53 €
	2188	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 618.40 €	26 446.00 €	399.00 €	51 064.40 €	12 766.10 €
		TOTAL CHAPITRE 21	278 446.73 €	61 446.00 €	47 133.00 €	339 892.73 €	84 973.18 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	250 740.81 €	204 482.53 €	1 556 514.27 €	455 223.34 €	113 805.84 €
		TOTAL CHAPITRE 23	250 740.81 €	204 482.53 €	1 556 514.27 €	455 223.34 €	113 805.84 €
		TOTAL					198 779.02 €

État (non exhaustif) des dépenses susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget :

- Achat mobilier de bureau
- Achat ordinateur

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **D'autoriser** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que présentés ci-dessus.

- **De s'engager** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2026, lors de son adoption.

Vote :	12	Pour :	12	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

Séance levée à 18H20

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	BENEFICIAIRE



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Denis DULONG

B. PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Rapporteur : Le Président

Après avoir obtenu un délai de 15 jours, les documents relatifs au renouvellement du PEDT du SIVS du Pays de Cadours pour la période 2026-2030 ont été envoyés aux différents partenaires le 31 octobre dernier.

C. MISE A DISPOSITION SALLE PREFABRIQUÉE POUR LE RPE

Rapporteur : Le Président

La mairie de Cadours a été contactée par la responsable du service « Petite enfance » de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, qui est à la recherche d'un local pour organiser les permanences du Relais Petite Enfance de Cadours, pendant les travaux de la Maison de la Petite Enfance en janvier et février prochain.

Après un point avec le service Enfance/Jeunesse du SIVS, il a été proposé de mutualiser une salle de l'ALSH.

Les permanences ont lieu les mardis et jeudis matin, de 9h00 à 12h30, ce qui ne gêne pas les services de l'ALAE et de l'ALSH.

D. CARNAVAL SIVS

Rapporteur : Le Président

L'équipe animation du service Enfance/Jeunesse du SIVS souhaite renouveler cette année l'organisation du Carnaval, en collaboration avec l'Espace Jeunes, l'ALSH et les associations partenaires.

Comme l'an dernier, l'événement se tiendrait fin mai 2026.

Le budget estimé s'élève à 800 € pour le matériel et environ 400 € pour la masse salariale.

E. TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE CADOURS

Rapporteur : Robert BARBREAU

Dans le cadre de la finition des travaux programmés à l'école élémentaire de Cadours, un avis a été demandé aux bâtiments de France quant à la conception des brises soleils qu'à leurs couleurs.

L'architecte des ABF a le dossier entre ses mains et devrait nous apporter une réponse dans les prochaines semaines.

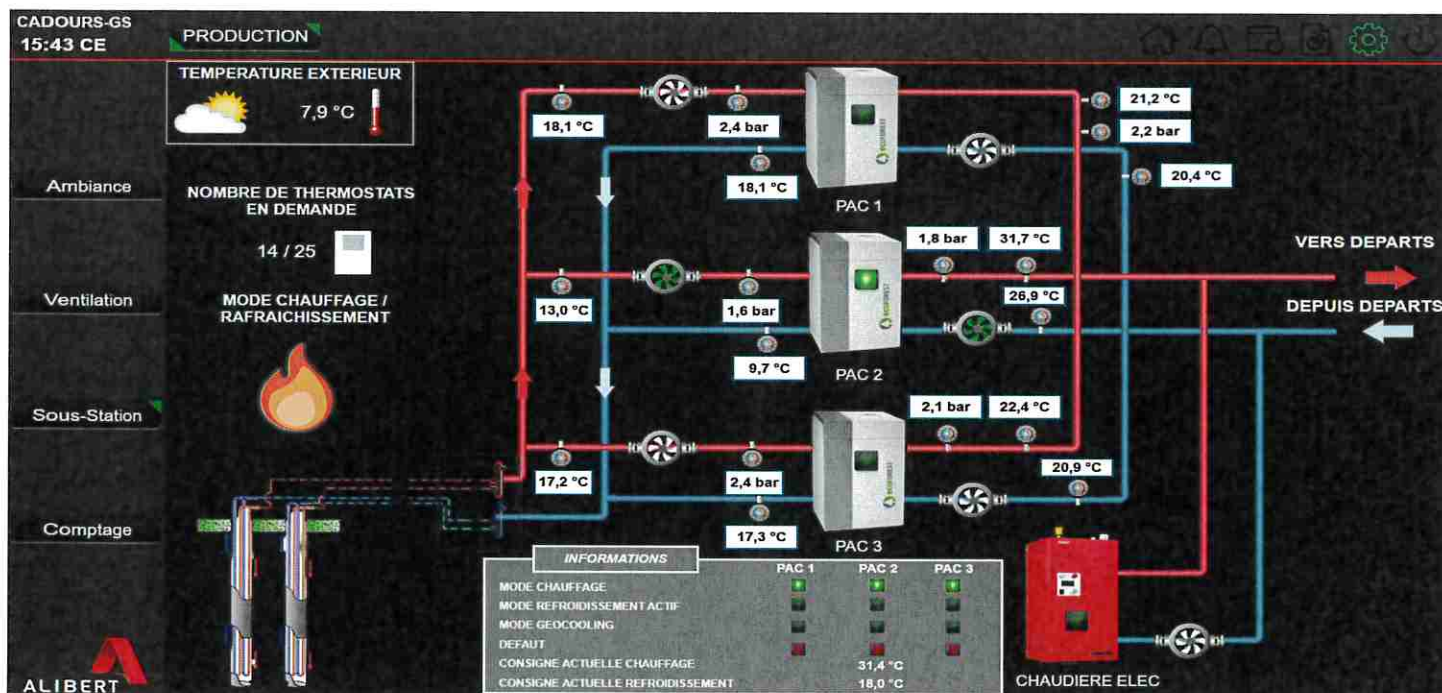
Un prototype a été réalisé par le serrurier.





F. TABLEAU GESTION GEOTHERMIE ELEMENTAIRE CADOURS

Rapporteur : Robert BARBREAU



CADOURS-GS 15:41 CE		Synoptique	PAC						
	Mois de l'année en cours	Energie produite par les PAC			Energie électrique		Energie forage		
		Energie utile produite PAC chauffage en kWh	Energie utile produite PAC Geocooling en kWh	Energie utile produite PAC froid actif en kWh	Energie électrique consommée	Energie Appoint électrique consommée	Energie Soustraite du sous-sol chauffage	Energie Injectée du sous-sol geocooling	Energie Injectée sous-sol froid actif
Ambiance	JANVIER	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	FEVRIER	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	MARS	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
Ventilation	AVRIL	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	MAI	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	JUIN	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
Sous-Station	JUILLET	31,8 kW-hr	1235,8 kW-hr	565,3 kW-hr	151,5 kW-hr	295,9 kW-hr	23,7 kW-hr	1235,8 kW-hr	708,7 kW-hr
	AOUT	0,0 kW-hr	948,8 kW-hr	2420,1 kW-hr	472,8 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	948,8 kW-hr	2892,9 kW-hr
	SEPTEMBRE	458,0 kW-hr	75,2 kW-hr	14,7 kW-hr	79,8 kW-hr	0,0 kW-hr	380,7 kW-hr	75,2 kW-hr	17,2 kW-hr
Comptage	OCTOBRE	1544,2 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	215,1 kW-hr	0,0 kW-hr	1329,1 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr
	NOVEMBRE	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	DECEMBRE	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr	0,0 kW-hr	nan kW-hr
	Total Année en cours	2034,1 kW-hr	2259,7 kW-hr	3000,1 kW-hr	919,1 kW-hr	295,9 kW-hr	nan kW-hr	2259,7 kW-hr	nan kW-hr
				PAC 1	PAC 2	PAC 3			
				COP	0,0	6,7	0,0		
				EER	0,0	0,0	0,0		



DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

	Date	Objet	Lieu	Heure
SIVS	Mercredi 3 décembre 2025	Voeux Agents SIVS	Hôtel de ville - Cadours	9h00
	Vendredi 06 février 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 13 février 2026	CONSEIL SYNDICAL	PUYSSEGUR	17h30
	Vendredi 22 mai 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 22 mai 2026	CONSEIL SYNDICAL	CAUBIAC	17h30
	Vendredi 19 juin 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 26 juin 2026	CONSEIL SYNDICAL	LAREOLE	17h30
	Vendredi 04 septembre 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 11 septembre 2026	CONSEIL SYNDICAL	DRUDAS	17h30
	Vendredi 02 octobre 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 09 octobre 2026	CONSEIL SYNDICAL	CABANAC-SEGUEVILLE	17h30
	Vendredi 27 novembre 2026	Bureau Syndical	Hôtel de ville - Cadours	17h30
	Vendredi 04 décembre 2026	CONSEIL SYNDICAL	COX	17h30



ECHANGE LIBRE DE L'ASSEMBLÉE

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE LAGRAULET ST NICOLAS, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT

La Secrétaire de séance

Christine SENOCQ

